



Ambassade  
de la République fédérale d'Allemagne  
Paris

## Section juridique et consulaire

ADRESSE :  
28 rue Marbeau  
75116 Paris  
ADRESSE POSTALE :  
BP 30 221  
75364 Paris CEDEX 08  
TEL. : 01 53 83 45 00  
FAX : 01 53 83 46 50

INTERNET : [www.paris.diplo.de](http://www.paris.diplo.de)  
COURRIEL : [info@paris.diplo.de](mailto:info@paris.diplo.de)

Situation au mois de novembre 2010

## Note d'information sur la reprise du nom de naissance

Conformément au § 1355 alinéa 5 du Code civil allemand, tout(e) ressortissant(e) allemand(e) veuf/ve ou divorcé(e) peut conserver le nom marital après la dissolution du mariage. Il ou elle peut toutefois également, sur déclaration, reprendre son nom de naissance ou le nom porté jusqu'à l'adoption du nom marital.

Il suffit pour cela de présenter, outre le formulaire correspondant dûment rempli, les pièces suivantes à la section juridique et consulaire de l'ambassade :

- pièce d'identité en cours de validité (passeport ou carte nationale d'identité) ;
- acte de naissance ;
- justificatif de domicile (par ex. facture d'électricité) ;
- acte de mariage international portant mention du divorce ;
- jugement de divorce ;
- si le divorce a eu lieu avant 2001 : reconnaissance du divorce ;
- si le divorce a eu lieu après 2001 : attestation selon l'article 39 du règlement (CE) n° 2201/2003.

Pour plus d'informations, veuillez contacter la section juridique et consulaire de l'ambassade d'Allemagne à Paris.

**Les demandes incomplètes (pièces ou copies manquantes) ou envoyées par voie postale ne pourront être traitées.**

Clause de non-responsabilité :

Les renseignements contenus dans cette note sont fondés sur les informations dont dispose l'ambassade au moment de sa rédaction. L'ambassade décline toute responsabilité concernant leur exhaustivité ou leur exactitude.